AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0344
FR0000131906-FS0241

19 mars 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RENAULT SA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 mars 2026, la société SIH Partners, LLLP[1] (1201 North Orange st., Suite 715, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société RENAULT SA et détenir, indirectement, à cette date, 14 957 210 actions RENAULT SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,69% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Susquehanna International Securities Limited	14 893 947	5,04	14 893 947	3,68
Susquehanna International Group Limited	63 263	0,02	63 263	0,02
Total SIH Partners, LLP	**14 957 210**	**5,06**	**14 957 210**	**3,69**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions RENAULT SA détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 11 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 242 600 actions RENAULT SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 694 300 actions RENAULT SA résultant de la détention de contrats « *call options* » portant sur autant d'actions RENAULT SA, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 21 décembre 2029, à des prix compris entre 28 € et 60 € ;

- 331 300 actions RENAULT SA résultant de la détention de contrats « *call option (european)* » portant sur autant d'actions RENAULT SA, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 30 € et 60 € ; et

- 5 217 000 actions RENAULT SA résultant de la détention de contrats « *short exchange traded put options* », à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 15 décembre 2028, à des prix compris entre 16 € et 48 €[3].

[1] « *Limited liability limited partnership* » détenant à 100% la société Susquehanna International Holdings, LLC, elle-même contrôlant les sociétés Susquehanna International Securities Limited et Susquehanna International Group Limited.
[2] Sur la base d'un capital composé de 295 772 284 actions représentant 404 941 435 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 11 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 213 263 actions RENAULT SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 63 263 actions RENAULT SA résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance[3] ; et

- 4 150 000 actions RENAULT SA résultant de la détention de contrats « *stock future* », à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 avril 2026[3].

2. Par courrier reçu le 18 mars 2026, la société SIH Partners, LLLP[1] (1201 North Orange st., Suite 715, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société RENAULT SA et détenir, indirectement, 1 587 actions RENAULT SA représentant autant de droits de vote, soit 0,0005% du capital et 0,0004% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Susquehanna International Securities Limited	0	-	0	-
Susquehanna International Group Limited	1 587	0,0005	1 587	0,0004
Total SIH Partners, LLP	**1 587**	**0,0005**	**1 587**	**0,0004**

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions RENAULT SA détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 587 actions RENAULT SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance[3].
